

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 09 Mai 2019

P.V. N° 36

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Yvan MASSOLO - Albert ROBAA – Jean LAGARRIGUE – Bernard BIAVA – Jean Claude ALEXIS – Hervé EDLER – Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Reports de rencontres

- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

FORFAITS GENERAUX

U 15 D2 Poule C – CANNET DES MAURES Suite à 3 forfaits - Amende financière de 152 €.*

08/10/2018 FLAYOSC
13/01/2019 PAYS DE FAYENCE
05/05/2019 PAYS DE FAYENCE

U 15 D3 Poule C – PIGNANS CARNOULES Suite à 3 forfaits - Amende financière de 152 €.*

30/08/2018 SC DRAGUIGNAN
18/04/2019 LE PUGET
05/05/2019 VIDAUBAN

** Ce forfait général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match "aller", seuls les résultats des matches "aller" sont conservés, tous les matches "retour" étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les autres clubs.*

CORRESPONDANCES

ST MAXIMIN / GARDIA CLUB : match U 17 D 1 du 03/03/2019 est donné à rejouer par la CSR du 06/05/2019.

La Commission des activités sportives dit match ST MAXIMIN / GARDIA CLUB à jouer le 11 ou 12/05/2019 (Clubs informés)

En conséquence tous les matchs U 17 D 1 du 12/05/2019 sont reportés au 19/05/2019.

Les Clubs recevant devront faire parvenir une nouvelle convocation au DISTRICT DU VAR.

FREJUS-ST RAPHAEL : demandant d'avancer le match U17 D3 Poule C contre CUERS PIERREFEU du 25/05/2019 au 19/05/2019.

Vu le refus écrit de CUERS PIERREFEU, la Commission dit match à jouer le 25/05/2019.

COGOLIN : demandant le report du match U15 D3 poule C contre FREJUS/ST RAPHAEL du 04/05/2019 au 30/05/2019. La commission ne peut accepter cette date (Fin des championnats le 26/05/2019) et dit match à jouer au plus tard le 19/05/2019.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 15 mai 2019

U 15 D3 Poule B

T. HOPITAL/ASPTT 2 – RAMATUELLE 2 du 05 05 2019 (54529.2)
CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES PTT du 06 04 2019 (54510.2)

A jouer le 19 mai 2019

U15 D2 Poule C

LE MUY 2 –FREJUS/ST RAPHAEL 3 du 31 03 2019 (51505.2)
PAYS DE FAYENCE 1- ROQUEBRUNE 1 du 24 03 2019 (51502.2)

U 15 D3 Poule B

LES VALLONS – GONFARON du 05 05 2019 (51451.2)

U 15 à 8

CABASSE – RIANNS du 05 05 2019 (57636.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 04 et 05 Mail 2019

U 19 D 1 POULE 0

LA LONDE SO 1 / RAMATUELLE FC 1
LA SEYNE FC 1 / STE MAXIME AS 1
SANARY US 1 / CARQ-CRAU US 2

U 19 D 2 POULE A

BANDOL / PIVOTTE SERINETTE

POULE B

LE PRADET / ST ZACHARIE

U 17 D 1 POULE 0

CARQ-CRAU 1 / FREJUS ST RAPHAEL 2
ST MAXIMIN 1 / COGOLIN 1
PUGET ARGENS 1 / TOULON SC 2
ST CYR 1 / GARDIA CLUB 1
SIX FOURS LE BRUSC 1 / RACING TOULON 1

U 17 D2 POULE A

CARQ--CRAU 2 / RACING TOULON 2
T. PIVOTTE SER 1 / BANDOL 1
OLLIOULES 1 / LA LONDE 1
LE PRADET 1 / LA SEYNE 1

POULE B

ROQUEBRUNE 1 / CUERS PIERREFEU 1
PAYS DE FAYENCE 1 / LES ARCS 1

U 17 D 3 POULE A

CLARET MONTETY / SANARY

POULE B

NANS / LES VALLONS
CUERS PIERREFEU / VAL ISSOLE

U 15 D 1 POULE 0

SD COGOLIN 1/ SC TOULON
ST CYR 1 / FREJUS ST RAPHAEL

U 15 D 2 POULE A

T.PIVOTTE SER / T.CLARET MONTETY
T.USAM 1 / ELAN SOF CAMPSOIS

POULE C

LE MUY FC / RC LA BAIE
LORGUES / FLAYOSC

U 15 D 3 POULE B

FCROCBARON1 / GARDIA CLUB 3
CUERS PIERREFEU 2 / LE LAVANDOU 1

POULE C

SC DRAGUIGNAN 3 / PUGET ARGENS

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U 19 D 1 POULE 0

SC TOULON 3 / LA VALETTE UA 2 - N° 51717.2 du 07/05/2019

U 17 D1 POULE 0

CARQ-CRAU 1 / FREJUS ST RAPHAEL 2 - N° 50101.2 du 04/05/2019

U 17 D 3 POULE A

MOURILLON / ST CYR - N° 54239.2 du 05/05/2019

U 17 D3 POULE C

SALERNES / LORGUES - N° 54331.2 du 05/05/2019

U 15 à 8 POULE 0

POURIERES FC / FLASSANS ET.S 1 - N° 57637.2 du 08/05/2019

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2^{ème} parution

U 15 D3 POULE B

GARDIA CLUB 3 / ASPPT HYERES n° 54522.2 du 27.04.19

*Prochaine réunion
Jeudi 16 Mai 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN